

# SÉNAT

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

---

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983.  
Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 janvier 1984.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite de la mission effectuée du 28 juillet au 12 août 1982 pour étudier la situation des relations culturelles de la France avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.*

Par MM. Léon EECKHOUTTE, Adrien GOUTEYRON  
et Pierre VALLON,

Sénateurs.

---

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Miroudot, Mme Brigitte Gros, *vice-présidents* ; MM. James Marson, Jacques Habert, Jacques Carat, René Tinant, *secrétaires* ; M. Guy Allouche, Mme Danielle Bidard, MM. Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Adolphe Chauvin, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Delaneau, Charles Descours, Michel Durafour, Jacques Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Yves Goussebaire-Dupin, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roger Quilliot, Michel Rigou, Roland Ruet, Guy Schmaus, Abel Sempé, Franck Sérusclat, Pierre Sicard, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Tarcy, Dick Ukeiwé, Pierre Vallon, Albert Vecten, Marcel Vidal.

## SOMMAIRE

---

	Pages
INTRODUCTION .....	3
COMPTE RENDU DU VOYAGE .....	5
<b>CHAPITRE PREMIER. — L'AUSTRALIE</b> .....	<b>11</b>
<b>TITRE I. — Généralités</b> .....	<b>11</b>
1. Aspects géographiques, historiques et politiques .....	11
2. Aspects économiques et sociaux .....	18
<b>TITRE II. — La coopération culturelle, scientifique et technique</b> .....	<b>19</b>
1. Les échanges linguistiques .....	21
2. Les échanges scientifiques .....	23
3. Les échanges culturels .....	24
<b>CHAPITRE II. — LA NOUVELLE-ZÉLANDE</b> .....	<b>27</b>
<b>TITRE I. — Généralités</b> .....	<b>27</b>
1. Aspects géographiques, historiques et politiques .....	27
2. La situation économique et sociale .....	28
<b>TITRE II. — La coopération culturelle, scientifique et technique</b> .....	<b>32</b>
1. Les échanges linguistiques .....	33
2. Les échanges culturels .....	35
3. Les échanges scientifiques .....	36
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>38</b>

---

## INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission des Affaires culturelles, soucieuse d'enrichir l'information de ses membres, et plus généralement celle de la Haute Assemblée, sur l'état des relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec les pays du monde, a souhaité qu'une mission se rende, au cours de l'été 1982, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les raisons de ce choix n'empruntent pas au hasard. Dans le souci bien compris de recueillir un maximum d'informations, même dans un délai assez court, et d'apporter une contribution fructueuse à une réflexion d'ensemble, il importait de retenir avec soin les deux pays où la mission se rendrait.

Vues d'Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande constituent une entité lointaine et exotique. Vus de près, ces deux pays, malgré des différences entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sont les ultimes « pays neufs » que compte le monde développé, avec tout ce que cela comporte de virtualités dans l'évolution future de nos sociétés.

Naguère considéré comme un continent pastoral quelque peu en marge, l'Océanie est appelée à devenir un des pôles du développement de ce dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle. Ceci explique la démarche de votre Commission qui a souhaité envoyer une mission dans ces deux pays, à maints égards caractéristiques de ces évolutions.

**Il reste aux membres de la mission le devoir aussi délicat qu'agréable de remercier tous ceux qui en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande les ont aidés dans leur tâche et leur ont permis d'accomplir ce déplacement sous les meilleurs auspices.**

Nommer une personne en particulier serait commettre une injustice envers les autres. En distinguer certains serait risquer des omissions aussi fâcheuses qu'imméritées.

Qu'ils trouvent tous ici l'expression de leur profonde gratitude.

**COMPTE RENDU DE LA MISSION EFFECTUÉE EN  
AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE DU  
28 JUILLET AU 12 AOUT 1982**

*Mercredi 28 juillet.*

22 h 30 : Départ de la mission de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle par vol U.T.A. 562 à destination de Sydney.

*Vendredi 30 juillet.*

9 h : Arrivée de la délégation à l'aéroport K. Smith de Sydney, accueillie par M. Jacques Dircks-Dilly, consul général de France, M. Jean-Claude Redonnet, conseiller culturel et de coopération scientifique et technique, et M. John E. Dyer, administrateur, chargé des relations internationales au Parlement d'Australie.

15 h : Visite de la ville de Sydney.

18 h : Dîner offert par le Dr Timothy Pascoe, président de l'Australia Council au Union Club, en l'honneur des membres de la mission.

20 h 30 : Représentation à l'Opéra de Sydney de « Maron » de Jules Massenet et rencontre avec le Président et les membres du conseil d'administration de l'Opéra.

*Samedi 31 juillet.*

10 h : Visite du musée de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud.

12 h : Déjeuner offert en l'honneur des membres de la mission par l'Amiral Vanterthoff, gouverneur militaire du port de Sydney, et visite de la baie.

17 h : Visite du musée australien de Sydney.

*Dimanche 1<sup>er</sup> août.*

- 8 h 30 : Départ de l'aéroport de Sydney pour Alice-Springs par vol A.N. 64.
- 11 h : Arrivée à l'aéroport d'Alice-Springs.
- 15 h : Visite d'Alice-Springs et de ses environs.
- 19 h : Réception offerte par M. Peter Willis, directeur général de l'Institut de développement de la Communauté aborigène.

*Lundi 2 août.*

- 9 h : Visite de la station spatiale « Landsat » sous la conduite de M. Ian Lee, directeur.
- 11 h : Visite de l'Institut de développement de la Communauté aborigène et réunion de travail avec les dirigeants de la Communauté.
- 13 h : Départ de l'aéroport d'Alice-Springs pour Adélaïde par vol A.N. 253.
- 15 h : Arrivée à l'aéroport d'Adélaïde (capitale de l'Etat d'Australie du Sud).
- 17 h : Visite de la ville.
- 19 h : Visite de l'Opéra et du centre culturel d'Adélaïde.

*Mardi 3 août.*

- 9 h : Visite de la station de la Radio-Communautaire de l'Etat d'Australie du Sud.
- 10 h 45 : Visite du musée d'Australie du Sud sous la conduite de M. D. E. Thomas, conservateur en chef.
- 14 h 30 : Départ d'Adélaïde pour Canberra par vol A.N. 253.
- 18 h 30 : Arrivée de la mission à l'aéroport de Canberra, accueillie par Son Excellence, M. Jean-Bernard Mérimée, ambassadeur de France, M. Hervé Ladsous, Premier conseiller, entourés des membres de la mission diplomatique française à Canberra.
- 20 h : Réception offerte en l'honneur des membres de la mission par le Conseiller culturel et de coopération scientifique et technique et Mme Jean-Claude Redonnet.

*Mercredi 4 août.*

- 9 h : Réunion de travail à la Chancellerie diplomatique sous la présidence de M. l'Ambassadeur de France.
- 10 h : Audience de Son Excellence, R.H. Sir Ninian Stephen, GCMG, KBE, KSEJ, gouverneur général du Commonwealth d'Australie.
- 11 h 30 : Réunion de travail au ministère des Affaires étrangères avec M. Ivor Bowden, directeur général des relations culturelles, et M. E.H. Hincksman, chef de la division des échanges culturels.
- 12 h 30 : Déjeuner officiel offert en l'honneur des membres de la mission par M. Margaret Reid, sénateur de Canberra.
- 15 h : Visite du Parlement d'Australie.
- 18 h : Conférence de presse des membres de la mission à l'hôtel Lakeside.
- 19 h 30 : Dîner officiel offert en l'honneur des membres de la mission par Son Excellence M. l'Ambassadeur de France en Australie et Mme Jean-Bernard Mérimée.

*Jeudi 5 août.*

- 9 h : Départ de l'aéroport de Canberra pour Sydney par vol A.N. 354.
- 10 h : Arrivée à l'aéroport de Sydney.
- 10 h 30 : Visite de l'université de Nouvelle-Galles du Sud, sous la conduite du professeur P.L. Roger, directeur général du département des recherches biotechnologiques et du centre d'information.
- 12 h 30 : Déjeuner offert en l'honneur des membres de la mission par le professeur Rupert Valentine, pro-chancelier de l'université de Nouvelle-Galles du Sud.
- 16 h : Visite des studios de la chaîne de télévision multiculturelle Channel 28 sous la conduite de M. R.E. Fowell, directeur général du Special Broadcasting Service (S.B.S.).
- 18 h 30 : Réception donnée en l'honneur des membres de la mission par M. Jacques Dircks-Dilly, consul général de France, à laquelle ont participé des personnalités du monde des arts, des lettres et de la presse de Sydney, et des représentants de la Communauté française de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud.

*Vendredi 6 août.*

- 9 h 30 : Visite du laboratoire de recherche agronomique du Commonwealth Scientific and industrial Research Organisation (C.S.I.R.O.) sous la conduite du docteur Trevor Scott, directeur.
- 12 h : Déjeuner officiel offert par les membres de la mission en l'honneur de leurs hôtes australiens et français.
- 15 h : Visite de l'Opéra de Sydney.
- 17 h : Départ de Sydney à destination de Wellington (Nouvelle-Zélande) par vol Quantas 56.
- 23 h 30 : Arrivée de la mission à l'aéroport de Wellington, accueillie par M. Maurice Carbonatto, attaché culturel de France en Nouvelle-Zélande, et Mlle Haither G. Baigent, secrétaire des Affaires étrangères, chargée du protocole et des relations avec la presse.

*Samedi 7 août.*

- 9 h 15 : Départ de l'aéroport de Wellington à destination de Christchurch par vol N.Z. 555.
- 11 h 15 : Arrivée de la mission à l'aéroport de Christchurch, accueillie par M. Lloyd Upton, consul honoraire de France.
- 14 h : Visite de la galerie d'art de Christchurch sous la conduite de M. Robert Mc Dougall, conservateur.
- 15 h 30 : Visite du musée de l'Antarctique et des arts polynésiens sous la conduite de M. John Wilson, conservateur.
- 17 h 15 : Audience privée de Son Excellence R.H. Sir David Beattie, GCMG, GCVO, QC, gouverneur général du Commonwealth de Nouvelle-Zélande.
- 19 h : Dîner privé offert par les membres de la mission en l'honneur de leurs hôtes néo-zélandais et français.
- 20 h 30 : Concert donné par le Conservatoire de l'Ecole Canterbury de Christchurch.

*Dimanche 8 août.*

- 9 h : Départ de Christchurch pour le Comté d'Akaroa.
- 10 h 30 : Arrivée à Akaroa. La mission est accueillie par M. Terence Brocherie, président du Comté d'Akaroa.

- 12 h : Déjeuner officiel offert en l'honneur des membres de la mission par le président du Comté d'Akaroa.
- 15 h : Visite du musée et du cimetière français d'Akaroa.
- 19 h : Retour à Christchurch.

*Lundi 9 août.*

- 8 h 30 : Visite du collège Lincoln. Entretien avec M. Don Crabb, directeur de l'Institut de recherche agronomique.
- 10 h 30 : Départ de l'aéroport de Christchurch pour Wellington par vol N.Z. 560.
- 12 h 30 : Arrivée de la mission à l'aéroport de Wellington, accueillie par Son Excellence M. Jacques Bourgoïn, ambassadeur de France, entouré des membres de la mission diplomatique française.
- 14 h 30 : Réunion de travail au ministère des Affaires étrangères avec M. M. Norrish, secrétaire général.
- 16 h 30 : Visite des studios de la radiodiffusion-télévision néo-zélandaise, sous la conduite de M. Charles Martin, directeur.
- 20 h : Dîner officiel offert en l'honneur des membres de la mission par Son Excellence M. l'Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande et Mme Jacques Bourgoïn.

*Mardi 10 août.*

- 9 h : Audience de M. H.C. Templeton, ministre du Commerce et de l'Industrie.
- 10 h : Audience de M. D.A. Highet, ministre des Arts.
- 11 h : Audience de M. W.R. Renwick, directeur général du ministère de l'Education.
- 12 h : Entretien avec le R.H.W.E. Rowling, leader de l'opposition.
- 13 h : Déjeuner officiel offert par Sir Richard Harrison, ED, speaker de la Chambre des représentants.
- 15 h : Audience de M. M.L. Wellington, ministre de l'Education.
- 16 h 30 : Audience de M. I.J. Shearer, ministre de la Science, de la Technologie et de l'Environnement.



- 17 h 30 : Audience de M. D. Walker, secrétaire général du ministère de l'Énergie.
- 20 h : Réception offerte en l'honneur des membres de la mission par M. l'Ambassadeur de France, à laquelle participaient des membres du Gouvernement, du Parlement et du Corps diplomatique.

*Mercredi 11 août.*

- 8 h 30 : Audience de M. Warren Cooper, ministre des Affaires étrangères.
- 10 h 30 : Départ de la mission de l'aéroport de Wellington à destination de Auckland par vol N.Z. 428.
- 11 h 30 : Arrivée de la mission à l'aéroport d'Auckland, accueillie par M. Lloyd Brown, Q.C., consul honoraire de France.
- 14 h 30 : Visite du musée d'art polynésien d'Auckland sous la conduite du professeur David Simmons.
- 16 h : Visite de l'université d'Auckland, sous la conduite du professeur Hollyman. Entretien avec les professeurs et les étudiants des départements de langue et de civilisation françaises.

*Jeudi 12 août.*

- 9 h : Réception officielle de la mission par M. J. Ramaka, chef du Marae John Waititi, entouré des membres de la Communauté Maori d'Auckland.
- 11 h 30 : Visite du musée de peinture d'Auckland, sous la conduite de M. Rodney Willson, conservateur en chef.
- 17 h : Réception offerte en l'honneur des membres de la mission par M. le Consul honoraire de France.
- 20 h 15 : Départ de l'aéroport d'Auckland par vol Air New-Zealand T.E. 8 à destination de Paris.

## CHAPITRE PREMIER

### L'AUSTRALIE

#### TITRE PREMIER

#### GÉNÉRALITÉS

##### 1. Aspects géographiques, historiques et politiques.

Unique continent au monde qui soit occupé par une seule nation, l'Australie est située dans l'hémisphère austral, au sud-est de l'Asie. Elle est baignée par l'océan Indien et l'océan Pacifique. Du fait qu'elle est traversée par le tropique du Capricorne, près de 40 % de son territoire se trouve appartenir à la zone tropicale.

Avec une superficie de 7.682.300 km<sup>2</sup>, soit quatorze fois celle de la France, l'Australie est presque aussi vaste que les Etats-Unis (si l'on excepte Hawaï et l'Alaska) ou que l'Europe moins l'Union soviétique. Elle est constituée par sept Etats qui sont, par ordre de grandeur :

L'Australie occidentale .....	(env.)	2.526.000 km <sup>2</sup>
Le Queensland .....		1.727.000 km <sup>2</sup>
Le Territoire du Nord .....		1.346.000 km <sup>2</sup>
L'Australie méridionale .....		984.000 km <sup>2</sup>
La Nouvelle-Galles du Sud .....		802.000 km <sup>2</sup>
Le Victoria .....		228.000 km <sup>2</sup>
L'île de Tasmanie .....		68.000 km <sup>2</sup>

et par un territoire métropolitain :

Le Territoire de la capitale australienne ..		2.000 km <sup>2</sup>
--	--	-----------------------

L'Australie n'a cependant qu'une population de 14.800.000 habitants dont 6 % dans l'agriculture et 32 % dans les mines et l'industrie. L'immigration nette en 1980-1981 s'élevait à 119.100 personnes. Le taux de croissance démographique (avec immigration) est de 2,2 %, le taux de chômage de 6,7 %.

Les aborigènes ont été les premiers habitants de l'Australie. Il s'agit d'une race d'hommes à peau sombre vivant de chasse et de cueillette et qui auraient gagné l'Australie il y a quelque 38.000 ans. On pense que certains aborigènes sont passés par un isthme reliant alors deux continents avant d'être ultérieurement recouvert par les eaux, alors que d'autres ont utilisé des radeaux et frêles embarcations. Ils se sont éparpillés en petits groupes nomades à caractère familial ou tribal dans le continent tout entier. Comme les colons venus plus tard d'Europe, les aborigènes ont préféré les zones plus riches en eau du littoral, notamment les côtes est et sud du pays. Dans l'intérieur, plus sec, quelques groupes très dispersés ont maintenu un équilibre avec les disponibilités alimentaires.

Au moment de l'arrivée des Européens, il devait y avoir environ 300.000 aborigènes en Australie. Ils avaient alors atteint un niveau de culture élevé, complexe et particulier qui s'accordait parfaitement avec leur environnement. Il demeurait toutefois lié à une vie plutôt primitive et physiquement dure à supporter. L'environnement et le manque de contact avec d'autres peuples limitaient les perspectives d'évolution de la société aborigène. Certains éléments, comme l'agriculture, la domestication des animaux — sauf en ce qui concerne le dingo, ce « chien » que les aborigènes amenèrent avec eux en Australie — et l'ouvrage des métaux n'ont eu aucune place au cours de l'évolution de la société aborigène.

Au cours du deuxième siècle après J.-C., le mathématicien grec Ptolémée a tracé une carte du monde tel qu'il était connu : il esquisse les côtes de l'Asie, faisant de l'océan Indien une immense étendue d'eau au sud de laquelle il place un vaste continent qu'il baptise *Terra incognita*. Quinze siècles plus tard, à l'occasion d'une percée commerciale des Portugais, des Espagnols et des Hollandais vers l'Asie, les Européens ont vérifié que cette *Terra incognita* existait bel et bien.

En 1606, Torrès navigue dans le détroit qui porte maintenant son nom, entre l'Australie et la Nouvelle-Guinée. La même année, Willem Janszoon, à bord du vaisseau hollandais *Duyfken* (la petite mouette), vogue dans le golfe de Carpentarie. Dix-sept ans plus tard, Jan Carstens suit l'itinéraire du *Duyfken* et reconnaît les côtes de la partie occidentale de la péninsule du cap York, dont il trace la carte. Il brosse un tableau décourageant du paysage.

Entre les passages du *Duyfken* et ceux de Carstens, d'autres navigateurs hollandais ont atteint les côtes septentrionales et occidentale du pays. Dirk Hartog passe à Shark Bay en 1616.

Abel Tasman découvre la Tasmanie, qu'il appelle Terre de Van Diemen, en 1642. Deux ans plus tard, il effectue un grossier relevé cartographique de la côte nord, du cap York à l'estuaire de l'Ashburton, en Australie occidentale. L'un des derniers parmi

les explorateurs hollandais est Willem de Vlamingh qui, en 1696, parvient à l'embouchure de la Swan, la rivière qui aujourd'hui traverse Perth, capitale de l'Australie occidentale.

Le premier Anglais à atteindre l'Australie est William Dampier, un boucanier qui jette l'ancre près du King Sound, sur la côte nord-ouest, en 1688. Onze ans plus tard, il commande le *Roebuck*, un bâtiment de la Royal Navy, et poursuit l'exploration de la Nouvelle-Hollande, nom que les Hollandais ont donné à ce continent. Ses voyages le conduisent au long de la côte nord-ouest, aride, et ses rapports fort peu enthousiastes n'ont guère l'intérêt de ses compatriotes pour ce nouveau pays. Il faut attendre jusqu'en 1770 pour que le capitaine James Cook, lui aussi de la Royal Navy, arrive en vue des côtes orientales du pays. Cook avait été envoyé à Tahiti pour se livrer à des observations d'astronomie. Sa mission terminée, il met le cap au sud à bord de l'*Endeavour*, contourne la Nouvelle-Zélande et prend la direction de l'ouest. Le 20 avril 1770, Cook voit la terre non loin du cap Everard, à l'angle sud-est de l'Australie.

Il vire au nord, fait un relevé de la côte et, neuf jours après, débarque à Botany Bay, ainsi nommée parce qu'elle est riche en spécimens botaniques.

Cook continue à remonter vers le nord au fil de la côte, sur 3.000 kilomètres, lorsque son navire est sérieusement endommagé sur un récif coralien, près de ce qui est aujourd'hui Cooktown, au Queensland. Il consacre deux mois aux réparations avant de reprendre la route du nord. Après avoir franchi le détroit de Torrès, il débarque dans une île située à 3 kilomètres au large du cap York ; il la baptise Possession Island, hisse un drapeau britannique et prend officiellement possession de la partie orientale du continent.

Bien que les découvertes de Cook aient soulevé un intérêt considérable en Angleterre, on ne songe pas tout de suite à coloniser le pays. Cette attitude change après la Guerre d'Indépendance qui voit l'Angleterre perdre ses colonies américaines. L'Angleterre a besoin d'autres territoires outre-mer pour ses forçats condamnés à la déportation et pour soulager ses bagnes flottants de la Tamise, bondés de prisonniers.

Le 13 mai 1787, une flotte de onze navires, placée sous le commandement du capitaine Arthur Philip — lequel allait être le premier gouverneur de la colonie de Nouvelle-Galles du Sud — quitte l'Angleterre avec 1.030 personnes, dont 736 forçats. La flotte atteint Botany Bay le 18 janvier 1788. Huit jours plus tard, en raison de la pauvreté des terres et de la situation exposée de Botany Bay, la flotte va jeter l'ancre quelques kilomètres plus au nord, à Port Jackson. Le petit pénitencier deviendra un jour Sydney, la plus grande ville d'Australie.

Le 26 janvier 1788, Philip prend officiellement possession de la totalité de la partie orientale du continent, y compris la Tasmanie, jusqu'au 135° degré de longitude ouest. Pendant les premières années, les colons dépendent presque exclusivement des provisions alimentaires amenées sur place, mais, peu à peu, commencent à cultiver les terres alentour. Les sols, en général, sont pauvres et le rendement faible ; toutefois, on découvre des terrains plus riches près de Parramatta, plus à l'ouest. Des voyages d'exploration sont par ailleurs effectués au long de la côte orientale, la plus importante expédition maritime étant confiée au capitaine Matthew Flinders, qui, en 1802-1803, fait le tour du continent et met ainsi un terme à une ère de découvertes entamée par les Européens près de deux siècles auparavant.

Les premiers gouverneurs avaient autorité pour faire don de terres à quiconque — forçat élargi, émigrant libre, marin ou officier de la garnison — acceptait de faire travailler des forçats et d'assurer — en lieu et place de l'administration — leur subsistance. Avec une croissance rapide de la population libre et plus rapide encore du cheptel, les comptoirs se multiplient rapidement et la découverte en 1813 d'un passage à travers les Montagnes bleues entraîne les gens plus nombreux vers les plaines de l'ouest.

Les arrivants avaient besoin d'un produit de base pour leur commerce. La chasse à la baleine et aux phoques, tout en étant fructueuse, ne constitue pas une solution durable, pas plus que l'agriculture, laquelle, à l'époque, suffit à peine à une colonie qui grandit très vite.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le capitaine John MacArthur et quelques autres pionniers commencent l'élevage de moutons à laine de race mérinos. Les premiers moutons importés en 1796, sont des mérinos espagnols venant de la province du Cap, en Afrique du Sud, ainsi que des bêtes du cheptel royal de Kew, à Londres.

L'expérience tentée par MacArthur à Camden, près de Sydney, jette les bases du développement économique du pays. Grâce à des croisements habiles, MacArthur et quelques autres éleveurs de talent transforment peu à peu les mérinos en une race lainière encore meilleure.

Les mérinos, habitués aux plaines chaudes et sèches de l'Espagne, s'adaptent très facilement au climat sec de l'intérieur de l'Australie. L'industrie de la laine est florissante. En 1831, on exporte d'Australie 1.340.000 kilos de laine fine.

Dans le même temps, la population passe — grâce à l'immigration et à l'augmentation naturelle — de 34.000 personnes en 1834 à 405.000 en 1850. L'accroissement de la proportion de colons libres se traduit en Nouvelle-Galles du Sud et dans les autres colonies par une campagne contre la déportation des forçats et, en 1840, l'Angle-

terre cesse de déporter des délinquants en Australie. A cette date, environ 100.000 forçats avaient été déportés en Australie. La déportation continue toutefois en Tasmanie jusqu'en 1853, et d'autres déportés sont envoyés en Australie occidentale entre 1850 et 1868 pour participer à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre dans une colonie n'ayant auparavant accueilli aucun forçat.

De 405.000 personnes en 1850, la population passe à 1.140.000 en 1860, puis à 1.650.000 dix ans plus tard.

Lorsque les plus riches des champs aurifères alluviaux sont épuisés et que l'on forme des compagnies pour la prospection des filons miniers, ce sont les activités agricoles qui prennent le pas et deviennent prépondérantes pour l'économie d'une société qui s'accroît régulièrement.

Néanmoins, une nouvelle poussée de fièvre de l'or interrompt l'expansion pastorale et agricole en 1892 lors de la découverte de nouveaux filons à Coolgardie, en Australie occidentale. L'année suivante, des dépôts encore plus importants sont découverts à Kalgoorlie, toujours en Australie occidentale, où les filons donnent presque de l'or en barre ; d'ailleurs ceux de Kalgoorlie demeurent actuellement les principaux gisements d'or en Australie.

L'autonomie devient rapidement un objectif primordial au fur et à mesure que les colonies se développent. La distance les séparant à la fois de Londres et les unes des autres pose en effet de gros problèmes administratifs. La Nouvelle-Galles du Sud est la première colonie à bénéficier d'une charte constitutionnelle : en 1823, le gouvernement britannique adopte un décret autorisant la création d'un conseil ayant une responsabilité législative limitée. Un conseil similaire voit le jour en 1825 en Tasmanie, jusqu'alors placée sous la responsabilité administrative de la Nouvelle-Galles du Sud. L'Australie occidentale et l'Australie méridionale ont également leur conseil, respectivement en 1838 et 1842. En 1842, le gouvernement britannique adopte un projet de loi sur l'élargissement et l'augmentation de la compétence du Conseil de la Nouvelle-Galles du Sud et sur l'élection des deux tiers de ses membres selon un système restrictif. Le Queensland et le Victoria continuent à être représentés dans le Conseil législatif de la Nouvelle-Galles du Sud.

Les compétences attribuées par le décret du gouvernement britannique sur le gouvernement des colonies australiennes, en 1850, rendent inévitable la mise en place de gouvernements responsables. Les colonies ont autorité pour créer un corps législatif, définir les modalités du droit de vote et mettre au point un cadre constitutionnel.

La Nouvelle-Galles du Sud est la première à réaliser un projet de constitution, le Parlement britannique ayant donné son aval en 1855. Toutes les colonies, sauf l'Australie occidentale, sont auto-

nomes en 1859. La décision de l'Australie occidentale, en 1850, de devenir une colonie pénitentiaire retarde dans cette province la mise en place d'un gouvernement responsable. Etant donné que les forçats déjà arrivés dans la colonie continuent à accomplir leur peine, le régime pénitentiaire ne s'achève officiellement qu'en 1886, alors que la déportation a cessé en 1868. Un Conseil législatif est mis en place en Australie occidentale en 1870, et, en 1890, le Parlement britannique ratifie un projet de constitution semblable à ceux des autres colonies.

On s'aperçoit rapidement qu'il est nécessaire de créer des barrières douanières communes car les différentes colonies se développent rapidement après la découverte de gisements d'or et l'accès à l'autonomie. Ces éléments et le besoin de protéger ou promouvoir d'autres intérêts partagés entraînent une série de conférences intercoloniales auxquelles participent les plus hautes instances de chaque colonie à partir de 1863.

Un projet de Constitution fédérale est mis au point en 1891, lors d'une Convention fédérale australienne réunie à l'initiative du Premier ministre de Nouvelle-Galles du Sud, Sir Henry Parkes. Une convention ultérieure, réunie en 1897-1898, affine le projet pour mettre au point la Constitution de l'Australie. Le Commonwealth d'Australie — une fédération de six anciennes colonies désormais devenues Etats — devient une réalité le 1<sup>er</sup> janvier 1901. Le premier gouverneur général du pays, le comte de Hopetoun, convoque le premier Parlement du Commonwealth d'Australie le 29 avril 1901. Il se réunit pour la première fois le 9 mai de la même année, en présence du duc de Cornouailles et York, fils du roi Edouard VII. Sir Edmund Barton devient ensuite le premier chef de gouvernement de l'histoire de l'Australie.

La Constitution prévoit que le Parlement siège à Melbourne jusqu'à la sélection et à la construction d'une capitale fédérale. Ce qui est aujourd'hui le Territoire de la Capitale de l'Australie (Australian Capital Territory) appartenait à la Nouvelle-Galles du Sud, qui le cède en 1911. Et c'est en 1913 que l'on baptise Canberra la ville qui sera la capitale de l'Australie. Le premier Parlement fédéral à siéger à Canberra s'y réunit le 9 mai 1927, en présence du duc d'York, le futur roi George VI.

Tant par ses institutions que par ses pratiques politiques, l'Australie s'aligne sur une tradition démocratique libérale occidentale, inspirée par les expériences britannique et américaine.

La Fédération australienne est gouvernée à trois niveaux. Au sommet, le Parlement australien (ou corps législatif) et le Gouvernement sont responsables en tout ce qui concerne l'intérêt national. Au niveau des Etats, six gouvernements et six corps législatifs ont une compétence s'exerçant en des domaines complémentaires de

celle du Gouvernement national. Enfin, au niveau des villes, bourgs ou districts, on compte près d'un millier d'administrations locales.

Le Parlement australien comprend deux assemblées : la Chambre des représentants et le Sénat.

Comparable à la Chambre des communes en Grande-Bretagne, la Chambre des représentants est traditionnellement l'assemblée la plus importante du Parlement australien. C'est elle normalement qui fournit les premiers ministres. Un gouvernement qui n'a plus la majorité à la Chambre est amené à démissionner alors qu'il n'a pas besoin de recueillir la majorité au Sénat.

Le Sénat australien s'inspire de son homonyme américain. Selon le principe de l'égalité de représentation, chaque Etat a actuellement dix représentants à la Chambre haute fédérale. Aux termes d'une loi de 1974, le Territoire de la Capitale australienne et le Territoire du Nord ont maintenant chacun deux représentants élus au Sénat.

Nation indépendante, l'Australie comme le Canada a toutefois conservé des liens institutionnels étroits avec la Grande-Bretagne et reconnaît comme sa souveraine la reine Elizabeth II d'Angleterre qui porte aussi le titre officiel de reine d'Australie. Ceci s'explique par le fait historique que l'Australie a obtenu son indépendance par une procédure constitutionnelle et non à la suite d'une déclaration unilatérale ou d'une rébellion.

La Reine est représentée en Australie par un gouverneur général et six gouverneurs d'Etat. Aux termes de la Constitution, le gouverneur général est le chef de l'Etat et le chef officiel de l'exécutif. Parmi ses prérogatives et ses devoirs, il a ceux de convoquer, proroger et dissoudre le Parlement, d'approuver les lois, de nommer les ministres, de créer les ministères, de commander les forces armées et de nommer les juges. Pratiquement, le gouverneur général ne prend virtuellement aucune décision sans l'avis des ministres et ne fait aucune nomination sans consulter le Gouvernement australien. Au niveau des Etats, les six gouverneurs d'Etat ont un rôle comparable.

Sur les 20 gouverneurs généraux qu'a eus l'Australie, sept ont été des Australiens. Le gouverneur général actuel est Sir Ninian Stephen.

Le Gouvernement australien est présentement dirigé par M. Robert Hawke (travailliste) qui a succédé, le 11 mars 1983, à M. Malcolm Fraser (libéral).



## 2. Aspects économiques et sociaux.

Les experts de l'O.C.D.E. étaient encore optimistes il y a deux ans sur les perspectives de l'économie australienne. Quatre mois plus tard la presse titrait pourtant sur la récession en Australie.

Le Gouvernement de Canberra qui espérait maintenir le pays à l'abri de la crise mondiale ne peut aujourd'hui qu'assister à la dégradation du commerce extérieur, au ralentissement des entrées de capitaux, à la montée des indices de l'inflation et du chômage et à la stagnation en valeur de la production nationale.

On n'ose plus aujourd'hui parler avec le même enthousiasme du boom minier qui faisait les gros titres en 1980. Des projets sont reportés, des usines et des mines sont contraintes à la fermeture.

Des conflits sociaux ont entraîné dans le secteur minier, lorsqu'ils étaient couronnés de succès, une augmentation des frais salariaux, souvent responsable par contrecoup de baisse de production ou de fermeture de mines. A ces causes internes, s'est ajoutée la dépression des cours des principaux minerais. Les secteurs du cuivre, de l'aluminium et de l'acier ont particulièrement souffert de cette conjonction de handicaps.

En conséquence, de nombreux projets ont dû être différés : schistes bitumeux du Rundle, usine pétro-chimique de Redcliff, usine de polyéthylène du Victoria, fonderie d'aluminium de Lochinvar.

L'agriculture, encore marquée par la sécheresse, devrait connaître de meilleures années, en céréales surtout. Les autres branches — viande de bœuf, viande ovine et laine — enregistrent des résultats décevants.

Alors que la valeur à l'exportation des produits miniers stagne et que celle des ventes agricoles diminue (celles-ci constituent aujourd'hui encore 44 % des ventes australiennes), le déficit commercial prend de l'ampleur.

Pour les onze mois jusqu'à mai 1983, les exportations atteignent 111 milliards de francs, soit une augmentation de 1 % sur la même période de l'année dernière ; les importations (131 milliards de francs) ont connu une hausse de 18 % provoquée surtout par la demande des biens d'équipements pour le secteur minier et de produits manufacturés. Le déficit commercial est de 20 milliards de francs.

Les entrées des capitaux étrangers, surtout destinées à financer l'exploitation des ressources, ont ralenti dans le secteur minier (60 milliards).

La balance des paiements s'est redressée, mais le dollar australien continue sa chute par rapport à la devise américaine.

La baisse des cours mondiaux affecte sévèrement l'agriculture et les mines, qui supportent la charge croissante des dépenses salariales. L'industrie, retranchée à l'abri des barrières douanières, est toujours peu compétitive.

Mais, si l'Australie donne parfois l'impression de boudier sa chance, elle est surtout victime d'accidents conjoncturels qui ne remettent pas en cause l'avenir brillant qu'on lui promet généralement. Son potentiel énergétique et minier, toujours intact, reste l'atout majeur de ce jeune pays.

## TITRE II

### LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'action culturelle et scientifique en Australie est menée à trois échelons distincts mais complémentaires :

— L'échelon fédéral, pour lequel les principaux partenaires restent, à Canberra, la direction des Relations culturelles du ministère des Affaires étrangères, les ministères de l'Education, de la Science et de la Technologie, des organismes de liaison, tels que l'ASTEC (Australian Science and Technology Council) ou centraux pour la recherche comme le CSIRO (Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization). Mais il est à noter que dans le domaine de la culture proprement dite, les partenaires (dont l'Australia Council qui joue le rôle de ministère de la Culture) sont en résidence à Sydney et obligent encore pour quelques années, voire quelques décennies, à une navette constante entre les deux villes (Sydney et Canberra) de l'information et des hommes.

— L'échelon des Etats, où précisément l'importance relative des communautés considérées, détermine la qualité et le volume des échanges. Ainsi, le statut de capitale cosmopolite reconnu à Sydney, et dans une certaine mesure à Melbourne, implique de diriger en priorité toute action vers la Nouvelle-Galles du Sud et le Victoria. De même, les potentialités économiques et l'avenir humain d'Etats tels que le Queensland et l'Australie occidentale rendent obligatoires des contacts suivis avec Brisbane ou Perth. Le rôle des Etats demeure évident dans le domaine des échanges éducatifs et artistiques.

— L'échelon des communautés, généralement des municipalités dont le rôle est évident dans l'organisation et la promotion des festivals qui contribuent largement au renom culturel de leur ville (on pense notamment à Perth et à Adélaïde pour les arts scéniques). La perspective du Bicentenaire de l'Australie en 1988 incite depuis peu des villes moyennes (par exemple Wollongong) à rechercher directement des partenaires ; à telle enseigne que des communautés relativement inconnues sur le plan international (Mildura, Swan Hill, Cowra ou Moree) sont désormais en mesure de proposer et d'assurer des formes d'échange qui méritent d'être encouragées et doivent figurer dans une action de coopération plus large.

La nature et la qualité de l'action culturelle et scientifique est ensuite fonction de la spécificité du partenaire australien qui s'exprime souvent au niveau d'échanges entre les personnes et les institutions, préférant généralement cette collaboration directe aux formalisations et aux cadres d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Néanmoins, l'attachement des responsables à l'Accord culturel signé en 1977, et l'espoir de voir conclure avec la France des arrangements de même type dans le domaine scientifique prouvent un souci évident de compenser rapidement les effets d'une décentralisation souvent poussée jusqu'au morcellement des responsabilités de décision. Il indique également la volonté de s'engager avec la France sur la voie de la réciprocité chaque fois que cela est possible et chaque fois que le dialogue peut s'établir sur la base de rapports équilibrés entre nations développées.

— La spécificité australienne s'exprime alors en termes de conscience nationale dont l'expression n'a jamais été aussi forte que depuis que l'Australie tourne ses yeux vers l'extérieur et entend jouer, notamment dans le Pacifique Sud, le rôle que lui imposent ses responsabilités.

— La spécificité australienne s'exprime enfin par une formulation de ses virtualités démographiques et de ses potentialités sociales en termes de multi-linguisme et multi-culturalisme. L'arrivée massive de « nouveaux Australiens » depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'évolution d'une politique de l'immigration sensible à certains déplacements mondiaux de population (Europe centrale, Sud-Est asiatique) ont mis fin à l'image d'une société anglo-saxonne d'aspect monolithique.

La richesse humaine de la nation australienne s'en trouve désormais largement renforcée même si, à certains égards, l'Etat a pu voir dans ce brassage ethnique les prémices d'un éclatement communautaire sans commune mesure avec les objectifs ambitieux de dévolution acceptés par la Fédération. Cette Australie multiple et échappant aux dangers d'une consanguinité britannique présente donc le visage d'un pays prêt à accorder des préférences relationnelles à des

partenaires nouveaux, dont la France, qui, sans fournir l'apport numérique d'une communauté d'immigration substantielle, retire de son statut international et de sa vocation de grande puissance occidentale le bénéfice de liens qui pourraient devenir privilégiés.

L'action de la France en Australie est donc orientée de façon à tenir compte de la double constante représentée d'une part par les impératifs de polarisation et de décentralisation, et d'autre part par les perspectives nationales de multi-culturalisme.

### 1. Les échanges linguistiques.

La mission culturelle française en Australie est exclusivement composée de personnels relevant du service de l'enseignement et des échanges linguistiques et ne comporte actuellement que 73 fonctionnaires détachés, ce qui paraît fort peu dans un pays de 15 millions d'habitants où le français est étudié par environ 80.000 personnes.

L'absence de personnel qualifié venu de France est particulièrement sensible dans l'enseignement supérieur où ne figurent plus de lecteurs français et dans le domaine culturel où n'existent encore ni instituts ni centres.

Les activités d'enseignement restent donc prioritaires et reflètent la vitalité apparemment retrouvée des études françaises. En effet, la stabilisation des effectifs dans le secondaire et la forte reprise des cours pour « grands commençants » au niveau supérieur sont autant de gages pour l'avenir, puisque, après de longues années d'incertitude, la langue française semble devoir recouvrer un statut longtemps compromis. Cette reprise tient essentiellement au changement d'attitude des futurs apprenants qui ne considèrent plus uniquement le français comme langue de culture mais désormais comme un véhicule de communication internationale, y compris dans les domaines scientifiques et technologiques.

Dans l'enseignement secondaire, le maintien du français est plus particulièrement le fait des institutions privées qui, au demeurant, furent le dernier bastion des langues de culture au moment où, dans un passé récent, l'enseignement public niait tout intérêt aux langues étrangères. Ces dernières revenant progressivement au goût du jour, grâce aux apports d'une société multiculturelle et d'une politique nationale pour les langues, l'apprentissage linguistique renoue avec une certaine forme d'attrait populaire et figure dans presque tous les secteurs où la tradition anglo-saxonne place d'habitude ses efforts d'éducation permanente. Ainsi le français reprend ses droits dans les cours du soir, les cours *extra-muros* des

universités, dans les établissements de formation professionnelle et, surtout, dans l'enseignement supérieur non universitaire.

L'aide que peut apporter la France aux études françaises en Australie est donc essentielle dans une époque de renouveau qui n'est pas sans rappeler celle que traversaient les Etats-Unis au début des années 1970.

Au moment où les autorités de l'éducation pensent rendre obligatoire l'étude d'une deuxième langue dans le cursus secondaire (onze-seize ans), l'infrastructure culturelle et linguistique des Alliances australiennes paraît suffisamment solide pour accepter les francophones en puissance qui devraient s'ajouter peu à peu à ses 4.548 étudiants actuels. Certes, ces étudiants sont presque exclusivement attirés par les grands centres, mais les Alliances - « symboles » telles que Wagga-Wagga, Ballarat ou Atherton, qui ont déjà le grand mérite d'exister - semblent pouvoir, à terme, montrer la voie de l'expansion aux communautés urbaines et semi-rurales dans lesquelles pourraient se former des groupes francophiles nouveaux.

Le regain d'intérêt pour le fait français passera évidemment par une compréhension internationale renouvelée et par la dissémination d'une information plus complète et plus équitable par les médias audiovisuels australiens. Il passera également par un renforcement de la crédibilité des établissements d'enseignement que la France gère en partie ou en totalité, ainsi que par la force d'émulation que constituent des actions de formation continue bien comprises.

Les quatre écoles (Canberra, Sydney, Melbourne, Perth) au statut reconnu d'Ecole française à l'étranger, et qui fonctionnent en tant que telles à l'échelon du primaire, devraient être bientôt en mesure de proposer des enseignements directs dans le secondaire. L'ouverture d'un centre de baccalauréat (épreuves anticipées) à Canberra montre que le réseau scolaire français se renforce peu à peu et se présentera bientôt sous une forme susceptible tout à la fois d'accueillir et de scolariser de façon satisfaisante les enfants de nos nationaux pendant une grande partie de la scolarité obligatoire, et de constituer un pôle d'attraction pour les entreprises et les intérêts français expatriables. La présence locale d'une école française est souvent un élément déterminant dans la décision d'implantation d'une entreprise. Le sort de l'école de Perth, d'abord école d'entreprise, puis recherchant le statut d'Ecole française à l'étranger, sera exemplaire dans une partie du continent où la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques intéressent déjà un personnel et des capitaux français importants.

De même, l'école franco-australienne de Canberra, forte de ses 400 élèves, en majorité australiens, et offrant déjà toutes les possibilités administratives et pédagogiques pour devenir la première école internationale d'Australie, apparaît comme un cas particuliè-

ment significatif de la volonté de deux pays de se doter d'un établissement d'enseignement digne de leurs attentes en matière de coopération culturelle. Les visites et les missions de spécialistes français, les stages organisés ou préparés par les services culturels avec l'aide des attachés linguistiques, contribuent régulièrement au développement de notre langue et de notre culture. Sur les 1.638 jours-stagiaires de l'année écoulée, 1.118 ont concerné le recyclage des professeurs de français de l'enseignement secondaire (essentiellement public) à Nouméa. L'opportunité de ce stage n'est plus à démontrer après vingt ans d'expérience, ne serait-ce qu'en raison de l'effet démultiplicateur qu'il peut avoir au niveau de la population scolaire dans son ensemble. Ainsi, au cours des vingt dernières années, ce sont près de mille enseignants qui ont bénéficié de ce soutien indispensable en linguistique, didactique et surtout de civilisation, et, à travers eux, trois générations scolaires de plus de 25.000 enfants dont la perception de notre pays a pu être approfondie et améliorée. De plus, au moment où l'Australie entend jouer dans le Pacifique Sud un rôle plus constructif, et où la présence française contribue dans cette zone tout à la fois au dialogue international et à une définition de la culture locale, la portée de l'expérience dépasse son cadre pédagogique original, et il ne serait pas surprenant que des propositions émanant des Etats de l'Australie du Sud, de l'Australie occidentale conduisent à la création de stages de même nature dans la zone de l'océan Indien.

## 2. Les échanges scientifiques.

Les échanges entre la France et l'Australie dans le domaine scientifique restent circonscrits à des visites ponctuelles de courte durée entre experts et chercheurs, notamment dans les secteurs de la biologie, de la médecine et de la géologie. Cependant, les transferts de technologie auxquels on assiste depuis quelque temps dans les secteurs de l'espace, de l'aviation, des télécommunications et, dans une certaine mesure, des énergies renouvelables, permettent d'envisager non seulement un accroissement quantitatif de l'échange (qui pourrait être soutenu par le moyen de bourses de spécialisation et de haut niveau à transférer de secteurs plus traditionnels vers ces secteurs au potentiel d'application évident), mais également un développement rapide de la diffusion scientifique.

L'absence d'experts français détachés dans les laboratoires australiens pourrait être corrigée par l'envoi de V.S.N.A. scientifiques qui auraient pour mission, souvent à deux ou trois mille kilomètres de la capitale fédérale, d'assurer une présence nécessaire au moins dans le cadre du suivi d'une information spécifique,

adaptée aux attentes de chaque unité de recherche ou de chaque laboratoire. Cette absence (un seul universitaire français est actuellement en poste en Australie) est révélatrice d'un passé maintenant révolu, pendant lequel les priorités scientifiques australiennes ont été exclusivement déterminées par des contacts anglo-saxons (Commonwealth - Etats-Unis). Néanmoins, elle ne compromet en rien un avenir où il sera fait appel à la collaboration de partenaires nouveaux, surtout lorsque ces derniers montrent à l'échelon mondial une suprématie technologique reconnue (Japon, Allemagne fédérale, France).

Il est à noter que l'échange universitaire et scientifique vient de se voir fortement amoindri par les nouvelles dispositions générales affectant les étudiants étrangers dans les établissements australiens. L'introduction du « Overseas Students Charge Act » de 1979, qui impose des droits d'inscription forfaitaires très élevés pour les étrangers, réduit les chances de voir des étudiants français poursuivre une formation supérieure dans ce pays, et prive de ce fait la recherche d'un soutien international dans le cursus inférieur (premier et deuxième cycle). Il serait souhaitable d'envisager, dans le cadre d'un accord bilatéral, des dispositions de dégrèvement réciproque susceptibles de faire disparaître des obstacles financiers qui sont venus malencontreusement s'ajouter aux handicaps traditionnels de l'éloignement géographique et d'une distance culturelle qui ne demandait pourtant qu'à diminuer.

### 3. Les échanges culturels.

La cohérence et l'efficacité de l'action culturelle et scientifique passent, en dernière analyse, par une meilleure diffusion. La cinémathèque, élément central d'une présence documentaire récemment élargie aux cercles les plus inattendus de la vie associative (clubs sportifs, foyers du troisième âge, etc.), soit par une diffusion directe, soit à travers les cinémathèques des Etats (dont le rôle est indispensable dans les grands Etats), voit son rôle réaffirmé par les demandes émanant des postes périphériques (Nouvelle-Zélande, Papouasie, Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Fiji). sans que les questions matérielles soient toujours résolues pour autant (que l'on songe que la diffusion d'un film expédié sous boîte de métal coûte de deux à trois fois plus cher que lorsqu'il est expédié sous boîte plastique, et l'on se rendra compte de la nécessité de prévoir des matériels parfaitement adaptés et renouvelés en fonction, notamment, des critères de distance). Bien que le film demeure un support de diffusion commode (avec une demande de plus en plus grande dans les domaines distincts du court métrage scientifique et du long

métrage récréatif). La vidéo connaît un succès croissant dans un pays où l'équipement audiovisuel électronique a pénétré presque tous les foyers, ainsi qu'un nombre impressionnant d'institutions. La multiplicité des emprunteurs, mais également l'exigence de ces derniers en matière de forme, doit guider nos critères de diffusion et influencer la problématique des contenus qui ne manquera pas de décider du choix dans la mesure où, paradoxalement, la question de l'adéquation de ces contenus ne se pose vraiment que le jour où celle de la diffusion commence à se régler : ce qui devrait être rapidement le cas en Australie.

Il en va, à cet égard, de la diffusion artistique comme de la diffusion générale non spécialisée : sa cohérence passe de toute évidence par un meilleur rapport entre les nécessités de l'offre et les exigences de la demande. Il serait donc souhaitable d'ajouter à la dimension traditionnelle des expositions et des présentations importées celles de la coproduction et de la cocréation souhaitées par les Australiens. Tout comme le besoin de réciprocité, rendu d'ailleurs urgent par le réveil d'une conscience nationale et par le souhait de la France de tenir compte de tous les apports culturels extérieurs, le besoin de cocréer semble conduire à des schémas de diffusion sensiblement différents de ceux qui ont pu servir de référence à notre action antérieure. En effet, une opération « lourde » dans le domaine des arts visuels (exposition de peinture sur la période Fauve), intéressant essentiellement un grand centre, ne se conçoit vraiment que dans la mesure où le pays hôte est prêt à participer à l'échange (par exemple des impressionnistes locaux), alors qu'une exposition « légère », bien qu'exceptionnelle et prestigieuse (par exemple les lithographies de l'Atelier Mourlot), circulera, sans contrepartie, dans les centres les plus modestes des Etats les plus éloignés qui en feront la demande.

Cette mise en œuvre des ressources et des talents disponibles sur le mode de la réciprocité, mais surtout sous l'angle de la coproduction et la cocréation, est particulièrement souhaitable dans le domaine du film, de la radio et de la télévision. La visite de la mission a montré que cette forme d'action était non seulement possible, mais encore souhaitée par nos partenaires ; elle concerne en priorité les organismes publics (comme la chaîne multiculturelle 0/28) et les organismes communautaires (radios locales en langue étrangère) qui ont été les premiers à se dégager de l'emprise exclusive des productions britanniques et américaines. L'indépendance créative, qui se manifeste à l'évidence dans le domaine du film de long métrage, avec l'appui d'une industrie particulièrement bien organisée, et d'une fiscalité bienveillante, a mis en évidence la recherche de partenaires étrangers susceptibles de fournir une production d'autant plus abondante que l'Australie s'engage résolument dans l'ère d'une technologie communicative avancée (câble, satellites à diffusion directe,



etc.) et que, dans un même temps, elle doit, comme tous les pays producteurs, faire face à des coûts de plus en plus élevés.

Les chiffres actuellement disponibles pour décrire l'action culturelle et scientifique de la France dans ce pays apportent un certain nombre de précisions sur les orientations présentes, mais ne peuvent que très partiellement refléter les virtualités dont cette action devrait pouvoir tenir compte. L'image de la France en Australie, tout autant que celle de l'Australie en France, sont en train de se modifier rapidement dans le cadre d'une meilleure connaissance et d'un monde aux frontières resserrées. Les changements qui en découleront et qui toucheront l'appréciation réciproque de nos cultures entraîneront des choix politiques qui pourront eux-mêmes reposer sur la constatation d'une évidence : l'Australie, nation souveraine et finalement indépendante, est un partenaire occidental qui se méfie de l'Europe tout en continuant à lui porter un intérêt profond. Dans cette perspective, la France, depuis trop longtemps absente d'une histoire qui aurait pu être commune, et depuis tout récemment présente dans une géographie devenue commune, a toutes les chances de jouir d'une confiance inattendue, dont l'un des gages pourrait être une action culturelle réaliste et équilibrée.

## CHAPITRE II

### LA NOUVELLE-ZÉLANDE

#### TITRE PREMIER

#### GÉNÉRALITÉS

##### 1. Aspects géographiques, historiques et politiques.

D'une superficie totale de 271.265 kilomètres carrés, la Nouvelle-Zélande a une superficie agricole qui représente 64,6 % de sa superficie totale.

La population est d'environ 3.100.000 habitants, avec une densité au kilomètre carré de 11,3.

Le taux d'accroissement naturel s'élève à 1,17 %, et le taux d'urbanisation à 68,9 %.

Venus d'Europe, les immigrants n'ont pu vaincre la résistance des aborigènes maoris qu'en 1872. La Nouvelle-Zélande, qui comprend deux îles principales (l'île du Nord, l'île du Sud) et la petite île de Stewart, est membre du Commonwealth britannique et a un régime de démocratie parlementaire centralisée.

Le chef de l'Etat est la Reine Elisabeth II du Royaume-Uni. Elle y est représentée par un Gouverneur général, Sir David Beattie.

Le *Parti national* de M. Muldoon, Premier ministre depuis 1975, a remporté de justesse les élections de novembre 1981.

Le *Parti travailliste* de M. Rowling a gagné quelques sièges et perdu des voix au profit du *Crédit social* qui pourrait faire basculer vers le tripartisme la vie politique s'il continuait sa progression.

M. Muldoon veut ranimer un pays qui semble se vider de sa substance et de son énergie. Le taux de développement économique le plus bas de tous les pays de l'O.C.D.E. et un solde migratoire négatif (100.000 Néo-Zélandais ont quitté leur pays ces cinq dernières années) donnent la mesure des problèmes posés. Le programme ambitieux du Parti national incite le pays à « voir

grand » et à enrayer ce déclin par l'industrialisation et la mise en valeur des ressources énergétiques (gaz, hydroélectricité et charbon).

Les succès obtenus l'ont été au prix d'un accroissement du chômage et de l'inflation et les Néo-Zélandais observent avec inquiétude l'apparition de problèmes qui font regretter un passé plus paisible. Aussi le Parti travailliste a-t-il tenté, en vain, d'ajouter à son électorat écologiste la clientèle des agriculteurs, traditionnellement fidèles au Parti national, en critiquant la politique d'industrialisation de M. Muldoon. Avec plus de réussite le Crédit social rassemble les mécontents autour d'un programme aux contours plus flous.

Au-delà de l'actualité, on voit déjà se profiler le problème de la juxtaposition des communautés anglo-saxonne et maorie. Cette dernière, en pleine expansion démographique (9 % de la population totale mais 30 % des enfants de moins de quinze ans sont maoris), posera des problèmes de coexistence, même si les raisons économiques de l'antagonisme l'emportent sur les considérations racistes.

Malgré la volonté de M. Muldoon et du Gouvernement, l'incertitude subsiste sur les chances de la Nouvelle-Zélande de ne pas s'enliser dans le déclin économique et démographique.

## 2. La situation économique et sociale.

La Nouvelle-Zélande est un *pays essentiellement agricole*.

La crise mondiale et les fluctuations des prix agricoles ont *gravement perturbé*, à partir de 1974, l'économie néo-zélandaise.

La baisse de l'activité non agricole s'est accompagnée d'une augmentation du chômage en 1980, d'où un changement de cap de la politique financière du Gouvernement. La forte augmentation du déficit budgétaire et la croissance soutenue des investissements ont donné une nouvelle impulsion à l'économie, qui demeure cependant fragile.

*L'agriculture* — essentiellement pastorale (1) — occupe 12 % de la population active. Elle entre pour 13 % dans la formation de la production intérieure brute et fait figure de *secteur clef de l'économie*, en assurant au pays plus de 80 % de ses recettes d'exportation.

---

(1) Prairies et pâturages représentent 90 % des terres consacrées à l'agriculture qui couvrent elles-mêmes la moitié de la superficie totale.

Le cheptel — 58 millions de moutons, 14 millions de bovins, 500.000 porcs —, un des tout premiers du monde, fait de la Nouvelle-Zélande le premier exportateur mondial de viande et de produits laitiers, le second pour la laine. L'économie néo-zélandaise est, dès lors, particulièrement dépendante de ses acheteurs étrangers de produits agricoles (1) et sensible à l'évolution des cours sur le marché mondial.

*L'industrie*, qui emploie 35 % de la population active, entre pour 28 % dans la formation de la production intérieure brute. Son développement, encore limité, reste, dans une large mesure, *lié à celui de l'agriculture*. Sont ainsi favorisées, en amont, la fabrication de toute la gamme des machines agricoles, en aval les conserveries alimentaires (notamment le traitement du lait) et la transformation de la laine (tricots, tapis).

Parallèlement, une politique de diversification des ressources met l'accent sur l'exploitation intensive des forêts qui couvrent 20 % de la superficie du pays. Trois sociétés importantes ont créé un complexe d'usines produisant du bois de construction, de la pâte à papier, du papier journal et du bois de marquetterie, destinés essentiellement à l'exportation, notamment vers l'Australie et le Japon.

Par ailleurs, un véritable plan *d'industrialisation* a été établi, faisant suite à la découverte de quelques richesses minérales (bauxite) et à la mise en exploitation des ressources énergétiques, principalement de l'électricité, d'origine hydraulique à 82 %, le complément étant fourni, à parts égales, par la géothermie et les centrales thermiques. Ainsi s'explique l'installation en Nouvelle-Zélande d'une très importante raffinerie d'aluminium, qui bénéficie du bas prix de l'électricité.

En outre, la Nouvelle-Zélande possède des gisements de gaz et probablement de pétrole. La recherche se poursuit activement, mais d'ores et déjà, des gazoducs approvisionnent la plupart des villes de l'île du Nord. L'exploitation des vastes gisements de sables ferrugineux à base de titane et de magnétite a permis également la réalisation d'une aciérie, dont la production a débuté en 1969.

Enfin, l'existence depuis 1966 d'un accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie a facilité la construction de quelques usines d'appareils électriques et électroniques. Une

---

(1) Afin de ne pas placer la Nouvelle-Zélande dans une situation trop difficile, les Six ont, lors de la signature du Traité d'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. accepté que la Nouvelle-Zélande bénéficie d'un régime transitoire spécial qui l'autorisait à livrer au Royaume-Uni, en dérogation de la règle communautaire, des quantités décroissantes de beurre et de fromage.

*certaine intégration* économique existe même entre Wellington et Canberra : plusieurs firmes néo-zélandaises produisent en série des pièces détachées pour la construction, en Australie, de voitures destinées aux deux marchés. Cette coopération devrait s'étendre, à l'avenir, à la fabrication du matériel électrique et à la pétrochimie, et permettre la mise au point de produits destinés à l'exportation vers les pays riverains du Pacifique.

La prospérité de la Nouvelle-Zélande dépend de son *commerce extérieur*, étant donné qu'elle doit acheter à l'étranger la plupart des matières premières destinées à son industrie et une large partie des biens de production et de consommation qui lui sont nécessaires. Ses ressources proviennent de ses *ventes* de viande (22 %), de laine (17,1 %), de produits laitiers (14,3 %), de bois et de pâte à papier (6,8 %), les produits manufacturés ne constituant que 12,2 % de ses exportations.

Le *régime* des échanges est, dans l'ensemble, relativement *protectionniste*. Il tend à la fois à favoriser l'industrialisation du pays (régime de licence) et à rééquilibrer la balance commerciale par une réduction sensible des importations (système des dépôts à l'importation pour certains produits de consommation courante et d'équipement léger en vigueur de février 1976 à février 1978).

D'une façon générale, Wellington s'efforce de diversifier ses partenaires commerciaux (1).

Plus que les autres pays de l'O.C.D.E. dont elle est membre, la Nouvelle-Zélande a souffert des conditions internationales défavorables de ces dernières années. Pour y remédier, elle a fait porter ses efforts dans les directions suivantes :

- création de courants d'échanges de substitution pour pallier la diminution du commerce avec le Royaume-Uni ;
- développement des relations avec les pays de l'O.C.D.E., et surtout avec la C.E.E. ;
- développement des échanges avec les pays du Pacifique (2).

---

(1) La part du Royaume-Uni dans le commerce extérieur néo-zélandais a été ainsi ramenée de 60 % en 1955 à 14 % en 1980 ; en revanche, les parts des Etats-Unis, du Japon et du Pacifique sont passées respectivement de 6 à 14 %, de 4 à 12 % et de 25 % à 40 %.

(2) Les exportations de la Nouvelle-Zélande dans les pays insulaires sont passées de 49 millions de dollars en 1976 à 220 millions de dollars en 1981.

*L'évolution de la situation* de la Nouvelle-Zélande, ces dernières années, illustre la difficulté de gérer une économie dont l'activité est à la fois tributaire des débouchés extérieurs pour une gamme très réduite d'exportations, et étroitement dépendante de l'étranger pour un large éventail d'importations essentielles.

C'est ainsi que le niveau exceptionnellement élevé en 1972-1973 des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux, en gonflant les recettes d'exportation, avait provoqué un accroissement important de la demande, à l'origine de tensions sur l'appareil productif : croissance rapide, suivi de l'apparition de pénuries et de goulots d'étranglements, augmentation considérable des importations, forte poussée des prix et des salaires.

De même, la chute des cours des produits agricoles en 1974 (1), en réduisant les ressources du pays à un moment où le coût des importations — de produits pétroliers notamment — augmentait rapidement, explique que l'excédent commercial de 1973 ait fait place, à partir de 1974, à un lourd déficit, qui s'est traduit par une forte diminution des réserves de change. La détérioration croissante de la balance commerciale — en l'absence d'un retournement de la conjoncture internationale, qui aurait entraîné un relèvement des prix agricoles — a conduit les autorités néo-zélandaises à dévaluer plusieurs fois leur monnaie (9 % en 1974, 15 % en 1975, 5 % en 1976).

— Malgré une politique de « vérité des prix » qui a permis une réduction sensible des subventions gouvernementales, le déficit budgétaire, quoiqu'en baisse, reste important.

— Il en est de même pour le déficit extérieur, couvert par un recours fréquent à l'emprunt sur les marchés financiers européens et japonais, ce qui porte à 2 milliards de dollars néo-zélandais le montant de la dette extérieure ; le service de la dette extérieure est passé de 3 % à 4,2 % des recettes fiscales totales.

— Le taux d'inflation reste élevé — 14 % en moyenne pour la troisième année consécutive —, bien que les dirigeants néo-zélandais aient réussi à contenir les charges salariales des entreprises.

— Enfin, la forte diminution de l'épargne commence à peser sur le niveau des investissements.

---

(1) 30 % pour la laine, 40 % pour la viande de bœuf et les peaux, 15 % pour la viande de mouton.

La persistance des difficultés économiques, plus particulièrement la baisse du niveau de vie (1) et l'accroissement du chômage (1,5 % de la population active, soit plus de 37.700 personnes) sont à l'origine d'un déficit migratoire important (de l'ordre de 25.000 personnes en un an), d'autant plus préjudiciable à la Nouvelle-Zélande que ces départs sont le plus souvent le fait de jeunes aux qualifications professionnelles élevées.

Les résultats de la politique menée par les autorités locales, qui mettent l'accent sur la lutte contre l'inflation et la résorption du déficit de la balance des paiements, sont finalement assez minces. Une amélioration sensible de la situation économique reste subordonnée à une évolution favorable des exportations agricoles et à la poursuite de la politique de diversification des ressources et d'industrialisation. Cette dernière doit toutefois tenir compte d'une opinion publique locale très sensible aux dommages susceptibles d'être causés à l'environnement par l'implantation d'industries mal adaptées ou dont la rentabilité nette pour le pays n'est pas évidente.

La révision en baisse d'un programme industriel ambitieux paraît actuellement à l'ordre du jour.

## TITRE II

### LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Comme celle des quelques autres pays étrangers qui exercent des activités culturelles en Nouvelle-Zélande, notre présence culturelle se heurte à plusieurs obstacles : distance considérable qui sépare les deux pays et freine les échanges de personnes dans les domaines culturels et scientifiques, absence de mécénat public ou privé que l'aggravation de la situation économique ne peut que prolonger, repliement sur le monde anglo-saxon de la Nouvelle-Zélande dont la population européenne est presque exclusivement d'origine britannique, peu d'attrait, enfin, éprouvé par le Néo-Zélandais moyen pour l'étude des civilisations étrangères.

Par ailleurs, les attaques antifrançaises qui éclatent de temps en temps dans la presse locale écrite ou télévisée à propos de nos territoires du Pacifique (évolution du statut de la Nouvelle-Calédonie, essais nucléaires) ou de la position de notre pays dans les négociations

---

(1) La Nouvelle-Zélande est passée en vingt-cinq ans du 4<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> rang dans l'échelle des revenus par tête d'habitant.

sur l'accès des produits néo-zélandais au marché européen, nous alièrent parfois la sympathie de certains de nos interlocuteurs. C'est ainsi que les négociations qui avaient été entamées localement avec la chambre de commerce de Wellington et l'un des musées de la ville pour l'organisation d'une grande exposition artistique et historique française, ont été interrompues.

Néanmoins, la fidélité à notre égard de bon nombre de nos interlocuteurs enseignants ou culturels a permis de maintenir notre présence culturelle, voire même de l'améliorer, notamment dans le domaine de l'enseignement du français.

### 1. Les échanges linguistiques.

*L'action linguistique* a en effet été marquée dès 1981 par l'aboutissement des négociations menées depuis trois ans pour la nomination d'un attaché linguistique néo-zélandais payé par le ministère néo-zélandais de l'Education. Cet attaché linguistique, qui a bénéficié d'une bourse du ministère français des Relations extérieures pour participer au stage long du B.E.L.C., a été chargé par son Ministère d'élaborer au cours de son séjour en France des documents pédagogiques de civilisation qui seront ensuite diffusés dans tous les lycées de Nouvelle-Zélande.

De plus, le ministère néo-zélandais de l'Education a pris les mesures suivantes en notre faveur : prise en charge intégrale de tous les déplacements hors de Wellington de notre attaché linguistique, diffusion dans tous les lycées de Nouvelle-Zélande de matériels de documentation en provenance de notre service culturel, autorisation d'absence d'une semaine avec solde pour les professeurs qui participent à des stages organisés à Nouméa.

Ces stages, d'une durée de trois semaines, se sont déroulés à la satisfaction des 120 participants et des formateurs : 11 professeurs ont participé au stage de langue et civilisation françaises, 15 à celui des écoles normales, 51 au cours d'été universitaire, 23 au séjour linguistique pour enfants qui étudient le français, 20 au stage des étudiants fidjiens de l'Université du Pacifique sud qu'organisait l'Ambassade en Nouvelle-Zélande pour la dernière fois. Deux stagiaires enfin ont participé au stage de Paris-Montpellier.

Dans le domaine universitaire, le C.R.E.I.P.A.C. de Nouméa a accueilli en stage 92 étudiants néo-zélandais en provenance des six universités du pays pour une période moyenne de 18 jours. Le parfait fonctionnement de cet organisme apporte une aide considérable aux départements de français des universités néo-zélandaises.



La diminution du nombre global de lycéens néo-zélandais entamée en 1978 en raison de la baisse de la natalité s'est naturellement répercutée sur le nombre de lycéens apprenant une langue étrangère, donc le français. Ce dernier reste toutefois largement en tête des langues enseignées dans l'enseignement secondaire : 36.522 lycéens étudient le français contre 14.682 le maori, 8.449 l'allemand et 1.442 le japonais.

Il faut noter une expérience intéressante d'enseignement précoce de la langue dans un établissement privé primaire et « intermédiaire » de Wellington, St. Mark's, le plus important de la ville. Le Centre culturel de Wellington y avait créé il y a deux ans des cours de français facultatifs en y envoyant des enseignants. Le succès remporté par ces cours a amené le directeur de l'école à les prendre à son compte et à les intégrer dans l'enseignement régulier de son établissement : au total 288 élèves de 9 à 13 ans y étudient le français. L'expérience va sans doute se poursuivre avec l'enseignement du français aux enfants de moins de 9 ans.

Dans le secondaire, la présence de 12 assistants français dans les établissements néo-zélandais a permis de rendre plus vivant encore un enseignement qui s'attache de plus en plus à montrer les réalités françaises.

Quant aux échanges scolaires officiels avec les territoires français du Pacifique, ils ont obtenu le même succès que les années précédentes : 230 Tahitiens ont fait un séjour de six semaines dans des familles néo-zélandaises et 139 Néo-Zélandais ont été hébergés dans des familles tahitiennes pour la même durée. Les échanges avec la Nouvelle-Calédonie qui sont organisés par les professeurs de lycée ont été également nombreux. Enfin celui organisé conjointement par le Service culturel et l'Ecole St-Mark's de Wellington entre des enfants néo-calédoniens et néo-zélandais (plus d'une vingtaine dans chaque sens) est maintenant au point et fera désormais partie des activités annuelles régulières.

Dans le contexte néo-zélandais, la diffusion des documents audiovisuels touche à la fois l'action linguistique et l'action culturelle puisque la grande majorité des emprunteurs sont des professeurs de lycée ou d'université.

La continuation de l'effort fait par le Service culturel pour mieux faire connaître ses ressources en documentation sur la France s'est traduit par un accroissement notable, par rapport aux années précédentes, du nombre de prêts : films de court métrage (+ 12 %), disques et cassettes (+ 14 %), diapositives (+ 16 %), vidéo-cassettes (+ 262 %).

Cette augmentation — qui s'est produite malgré la hausse importante des coûts des transports — traduit bien un changement dans la mentalité des enseignants dont bon nombre ont suivi les

stages organisés à Nouméa par le Service culturel et qui éprouvent le besoin de donner vie à leur enseignement et de montrer à leurs élèves et à leurs étudiants les réalités de la vie française contemporaine. C'est ainsi que, dans le second degré, les nouveaux programmes en cours d'élaboration feront une large place aux documents et que dans l'enseignement universitaire se multiplient les cours portant sur la civilisation française.

## 2. Les échanges culturels.

En ce qui concerne l'action culturelle, l'aggravation de la situation économique ne favorise pas le mécénat.

Il semble toutefois possible d'organiser un nombre limité de manifestations de qualité dans la mesure où le ministère des Relations extérieures peut prendre à sa charge le transport des artistes depuis la France.

C'est ainsi que, pour la première fois depuis plus d'une dizaine d'années, il a été possible d'organiser en Nouvelle-Zélande la tournée d'une troupe théâtrale venue de France. « Inter-Europe Spectacles » a donné six représentations de « Huis Clos » (1.300 spectateurs) dans cinq des six universités néo-zélandaises. Cette expérience a prouvé qu'il existe un public d'étudiants et de lycéens pour ce genre d'activité et qu'une troupe de qualité mais réduite et se contentant de cachets modestes pouvait jouer en Nouvelle-Zélande dans des conditions satisfaisantes. L'expérience sera d'ailleurs renouvelée.

Dans le domaine musical il est regrettable qu'aucun des deux organismes chargés d'organiser les tournées en Nouvelle-Zélande (la « Music Federation of New Zealand » pour la musique de chambre et l'Orchestre symphonique national pour la musique symphonique) n'ait engagé de musiciens français, à la différence des années précédentes. La tournée de l'organiste Maurice Clerc, titulaire de la cathédrale Saint-Benigne de Dijon, organisée par la Fédération des organistes de Nouvelle-Zélande avec l'aide du département a été d'autant plus appréciée. En plus des huit récitals (2.100 auditeurs), M. Clerc a donné quatre conférences sur la musique française et a été l'invité d'honneur du congrès des organistes de Nouvelle-Zélande.

Dans le domaine cinématographique, il faut noter la proportion importante de films français présentés au festival international de Wellington (8 sur 48) et à celui d'Auckland (10 sur 44), et le succès qu'ils ont remporté auprès du public. Celui-ci s'est concrétisé, après ces festivals, par la diffusion dans le circuit commercial des films qui ont reçu l'accueil le plus populaire.

De même, la Fédération néo-zélandaise des ciné-clubs a projeté un nombre important de films de long métrage en provenance des services culturels. C'est ainsi que sur les 29 films projetés par le Ciné-Club de Wellington, 10 étaient français.

L'intérêt croissant du public pour des films non anglo-saxons en général et français en particulier a amené la télévision néo-zélandaise à projeter régulièrement à une heure de grande écoute (le samedi à 22 h 30) des films en version originale sous-titrés en anglais parmi lesquels le cinéma français était bien représenté.

### 3. Les échanges scientifiques.

Dans le domaine des *échanges scientifiques*, il semble que de plus en plus de chercheurs néo-zélandais, jusqu'ici tournés presque exclusivement vers les pays anglo-saxons, souhaitent diversifier leurs échanges et dans certains domaines créer des liens avec leurs collègues français. Le succès de la visite du professeur Fetizon, chef du département de chimie organique de l'Ecole polytechnique, est à cet égard significatif. D'autre part, les demandes de renseignements d'universitaires néo-zélandais souhaitant se rendre en France se multiplient.

Il paraît donc essentiel que ces échanges soient facilités par l'octroi d'allocations de séjour d'études à des scientifiques néo-zélandais et de billets d'avion à des scientifiques français invités en Nouvelle-Zélande. Il conviendrait également que certains des scientifiques français en mission en Australie puissent effectuer un séjour, même bref, en Nouvelle-Zélande. S'agissant des étudiants, il serait indispensable d'accorder davantage de bourses d'études en France à des étudiants néo-zélandais du troisième cycle.

Certains domaines paraissent intéressants, la chimie, l'agronomie, la géothermie ou la géologie par exemple. C'est ainsi que dans cette dernière discipline les relations professionnelles et personnelles qu'entretient le professeur Waterlot de l'université de Lille avec ses collègues de l'université d'Auckland ont permis l'envoi à Auckland de deux étudiants français en géologie, l'un avec une bourse du gouvernement néo-zélandais et l'autre avec une bourse du gouvernement français. Ces échanges entre les deux universités pourraient sans doute s'accroître à l'avenir.

De son côté, le D.S.I.R. serait disposé à accueillir des chercheurs français dans ses laboratoires en leur accordant un traitement de fonctionnaire néo-zélandais pourvu que le C.N.R.S. fasse de même pour ses propres chercheurs. Mais il importe auparavant d'apporter une solution au problème des voyages.

Bien que les Néo-Zélandais n'aient guère l'institution d'un programme pluriannuel dans le domaine scientifique, certains départements du D.S.I.R. ou des universités ne verraient que des avantages à développer les échanges avec les organismes français correspondants, qu'ils se trouvent en France ou dans nos territoires du Pacifique (O.R.S.T.O.M. et C.N.E.X.O. en particulier). Pour faciliter ces échanges, et les accroître de façon sensible, il conviendrait d'augmenter en conséquence notre enveloppe consacrée aux échanges scientifiques, notamment dans le domaine des bourses et celui des séjours d'études.

## CONCLUSION

Les relations culturelles, scientifiques et techniques sont en progression constante à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Elles reposent entre les deux pays sur une perception réciproque inégale que reflète à bien des égards le déséquilibre de l'échange. Nous sortons peu à peu de l'ère des poncifs pour entrer dans celle des reconnaissances mutuelles ; mais force est encore d'opposer, d'un côté, la perception française de l'Australie, romantique et floue, à la perception australienne qui, d'un autre côté, repose sur le pragmatisme et la tradition. Cette situation semble avoir conduit notre pays, dans son action culturelle et scientifique, à considérer l'Australie comme un pays de coopération alors qu'il s'agit d'un modèle de diffusion particulièrement original. Il conviendrait de faire évoluer un schéma rendu obsolète vers des relations reposant sur des échanges équilibrés et sur la réciprocité. D'autant que si l'on n'y prend garde, les formes de coopération souvent unilatérales dont bénéficient nos partenaires australiens n'appelleront pas forcément des mesures de rééquilibrage de leur part et ne participeront pas, compte tenu de la modicité relative des enveloppes, d'une véritable politique d'assistance par ailleurs peu souhaitable. Ce phénomène est déjà sensible dans le domaine de la coopération scientifique où il serait actuellement plus opérationnel de répartir les aides financières françaises entre boursiers australiens et boursiers français. De même que, dans l'attente d'une réciprocité australienne, les invitations sont rééquilibrées par des missions à l'intérieur du même budget scientifique et technique.

L'image de la France est bonne en Australie et permet une pénétration tout à fait remarquable sur le plan culturel ; elle favorise le début de contacts scientifiques et techniques qui gagneraient à être poussés et sauvegardés y compris par des mécanismes bilatéraux d'encadrement.

En matière bilatérale, les deux pays sont liés par deux accords dans le domaine culturel :

— Accord culturel, 1977 (la quatrième commission mixte devrait se tenir à Canberra en octobre 1984) ;

— Accord concernant l'établissement d'une école franco-australienne à Canberra, 1983 (fiche récapitulative ci-jointe).

Il n'existe pas d'accord-cadre scientifique dont l'idée a été avancée par la deuxième commission mixte en 1980.

Bien que rapide, la mission a permis de mettre en évidence que la France peut jouer un rôle clé dans la promotion linguistique, au sein d'une société devenue multiculturelle. Il faut accompagner un mouvement de renouveau dont bénéficie en priorité le français par rapport aux autres langues enseignées y compris l'allemand et les langues d'immigration d'origine européenne. Une campagne de promotion d'autocollants dans les écoles, par et pour les associations de professeurs de français, a permis de dépasser le stade anecdotique pour mesurer la nature du mouvement ascendant et le degré d'implication de notre personnel linguistique. Celui-ci, composé pour l'instant de cinq attachés, dispersés sur un territoire vaste comme l'Europe, propose une structure de collaboration unique qu'il importe de renforcer sans tarder. En effet, coemployés et cogérés par le ministère des Relations extérieures et les directeurs généraux de l'Education de quatre Etats, ils répondent à la demande d'information et de formation de 6.000 professeurs et de leurs élèves, alors que par le jeu des versements de leur salaire australien au Trésor public français, ils représentent l'équivalent de 150.000 dollars annuels en exportations invisibles.

L'outil de diffusion en se perfectionnant dans le domaine linguistique peut avoir rapidement son équivalent au plan de la communication et des échanges artistiques ou culturels. L'audiovisuel français informatif, communicatif, récréatif ou éducatif peut faire sans trop de difficultés une entrée dans le circuit des médias australiens, qui est développé de façon optimale au niveau des institutions et des particuliers. La coproduction et la cocréation peuvent aider à surmonter le handicap cruel de la distance et la lourdeur de certaines opérations de transfert.

A l'époque d'une certaine rigueur financière, qui pourrait décourager le rapprochement de deux pays aussi distants, l'action peut avoir pour effet de maintenir et d'améliorer un contact indispensable ; elle présente toutes les virtualités et une bonne part des réalités d'une collaboration qui se développe sans cesse à la demande de nos partenaires.

La visite en Nouvelle-Zélande a été l'occasion de premiers contacts et de la découverte réciproque d'intérêts souvent proches, et en tout état de cause complémentaires. Dans les deux pays, la mission a perçu le souhait de mettre en place un système d'échanges artistiques fondés sur la coproduction et la cocréation, et une volonté d'approfondir conjointement des connaissances de haut niveau scientifique comme les domaines de la télédétection ou de l'énergie solaire.

La mission a été particulièrement intéressée par les atouts dont disposerait notre pays dans des secteurs d'avenir tels que la diffusion de nos produits télévisés sur la chaîne multiculturelle australienne

Canal 28 (qui couvrira 85 % du territoire en 1988), la formation des hommes au niveau technologique supérieur, la recherche fondamentale dans le secteur de la micro-informatique ou de la microbiologie. A plusieurs reprises, la délégation a fait à ses interlocuteurs des déclarations sur l'opportunité de visites qui concrétiseront les rapprochements dont les effets positifs devraient se faire sentir notamment dans un dialogue transpacifique plus que jamais d'actualité.

Différentes idées ont été émises pour concrétiser les efforts déployés par les Services culturels et scientifiques afin de contribuer à l'amélioration de la perception réciproque des sociétés australiennes, néo-zélandaises et françaises, en particulier :

— poursuivre la mise en place de moyens modernes de diffusion, pour mieux adapter le contenu des sources actuellement disponibles aux attentes et aux exigences d'un public entré depuis longtemps dans une société d'information et de consommation audiovisuelle ;

— préserver la place du français, étudié par plus de 80.000 Australiens, dans un pays-continent où la mission culturelle reste peu nombreuse (75 personnes), grâce à un redéploiement des moyens existants et par une insistance sur des moyens plus traditionnels, mais peu exploités, faute de suivi commercial (politique du livre scientifique en français, notamment, souhaitée par ce poste) ;

— envisager, à un terme rapproché l'implantation d'une école française en Nouvelle-Zélande, fondement à l'implantation d'entreprises françaises et au développement d'une coopération scientifique et industrielle d'envergure ;

— approfondir et améliorer l'image culturelle de la France trop souvent fondée sur une perception étroite de schémas et d'images traditionnels, en privilégiant une évolution prévisible vers une réalité plus scientifique et plus créatrice ;

— amplifier, par une coopération de haut niveau scientifique, les contacts entre chefs de laboratoires et chercheurs de pointe, afin que chaque mission envoyée par la France puisse répondre aux attentes d'une communauté scientifique de plus en plus large et de mieux en mieux informée des réalités françaises contemporaines.

Les membres de la mission sont convaincus que ces suggestions, sans entraîner de lourdes dépenses, pourront renforcer nos moyens d'action en Australie et en Nouvelle-Zélande, et répondre ainsi, non seulement à l'attente de nos interlocuteurs, mais aussi à la nécessité de développer une politique française dans le Pacifique.